MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ET DE LA RECHERCHE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 6 - Juin 2022

# La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités - Session 2021

Avec la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR) qui supprime la qualification pour les maîtres de conférences (MCF) qui souhaitent candidater sur des postes de professeurs des universités (PR), les candidatures à la qualification aux fonctions de MCF et de PR ont nettement diminué passant de 15 974 dossiers examinés en 2020 à 13 324 en 2021. Au total, 8 207 qualifications ont été délivrées (7 765 aux fonctions de MCF et 442 à celles de PR) à 6 280 personnes (7 711 en 2020). Les candidatures examinées et les qualifications aux fonctions de PR ont fortement diminué par rapport à l'année précédente (respectivement -77 % et -79 %), la grande majorité des candidats aux concours de recrutement des PR étant des MCF. La baisse est très légère en ce qui concerne les qualifications aux fonctions de MCF (-1,1 %).

Falilath Adedokun Aurore Moissette DGRH A1-1 La qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) et de professeur des universités (PR) est un préalable aux candidatures aux concours de recrutement d'enseignants-chercheurs au titre du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 (voir Sources).

La campagne de qualification 2021 est la première qui, en application de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR), supprime l'inscription sur une liste de qualification par le Conseil national des universités (CNU) aux fonctions de PR pour les MCF titulaires et pour les enseignants-chercheurs titulaires assimilés au corps des MCF. La loi prévoit également l'expérimentation de la dispense de qualification pour le recrutement dans le corps des MCF.

### Une baisse importante du nombre de qualifiés

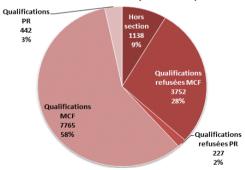
En 2021, on compte 8 633 candidats à la qualification aux fonctions de MCF et/ou de PR (11 869 en 2020, soit -27 %). Cette baisse significative résulte de la mise en œuvre de la LPR.

À noter qu'un candidat peut déposer plusieurs dossiers afin de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs. Le CNU a examiné 13 324 demandes (contre 15 974 en 2020, soit -17 %), dont 95 % pour la qualification de MCF.

Un quart des dossiers (près de 4 600) n'ont pas été examinés. Ce ratio est très

élevé par rapport aux années précédentes à cause des candidatures des MCF à la qualification PR qui, compte tenu de la réforme, ont directement été classées comme déjà qualifiées. Au final, le CNU a délivré 8 207 qualifications (7 765 pour les MCF et 442 pour les PR), soit 62 % des dossiers examinés (comme en 2020 avec 9 936 qualifications). Les autres dossiers ont été refusés (30 %) ou classés « hors section » (9 %) (figure 1).

### 1 Répartition des dossiers examinés par le CNU selon le résultat (N=13 324)



Source : Galaxie ANTARES, novembre 2021

Les qualifications ont été délivrées à 6 280 personnes physiques, contre 7 711 l'an dernier. Si le nombre de qualifiés aux fonctions de MCF a peu baissé (5 921 contre 5 972), celui aux fonctions de PR a fortement chuté de 1 713 à 327. En outre, 32 individus ont été qualifiés à la fois aux fonctions de MCF et de PR *(figure 2)*. Parmi les qualifiés MCF, 30 % sont de nationalité étrangère ; 18 % chez les PR.

Un peu plus de la moitié des MCF (54 %) sont qualifiés dans les 2 ans suivant l'ob-

# MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef:

Jérôme Tourbeaux e-ISSN 2740-8787

#### 2 Qualifiés entre 2011 et 2021

### 3 Taux de qualification (nb de qualifications / nb de dossiers examinés)



tention de leur doctorat. Pour 18 % d'entre eux, cette durée se situe entre trois et cinq ans. Les qualifiés aux fonctions de PR sont des enseignants-chercheurs relevant d'un autre statut, des chercheurs, des contractuels...

# Un taux de qualification variable selon le corps et le groupe disciplinaire

Le taux de qualification se calcule en rapportant le nombre de qualifications délivrées par le CNU au nombre de dossiers examinés. En 2021, ce taux, en intégrant les dossiers « hors sections », est de 62 % tant pour les PR que pour les MCF. Le taux de qualification peut sensiblement varier d'une année sur

l'autre, notamment en raison du nombre plus ou moins important de candidats qui déposent un dossier et du comportement des différentes sections du CNU (figure 3).

Les taux de qualification varient également selon le groupe disciplinaire et le corps (figure 4). Le groupe « Droit et science politique » enregistre, comme les année précédentes, les taux de qualification les plus faibles : 25 % pour les PR et 32 % pour les MCF. Les taux les plus élevés sont observés en « Sciences la terre » (83 %) et « Physique » (75 %) pour les MCF, alors PR pour les c'est « Chimie » (81,5 %) et en « Mathématiques et informatique » (78 %).

Les taux de qualification pour les PR ont

baissé en 2021 par rapport à ceux de 2020 dans la grande majorité des groupes disciplinaires (10 sur 14).

# Une pluri-qualification plus fréquente pour l'accès aux fonctions de MCF que pour celles de PR

Lors de cette campagne 2021, 4 710 individus (soit 75 %) ont été qualifiés dans un seul corps et dans une seule discipline; 4 452 dans le corps des MCF et 258 dans celui des PR.

La pluri-qualification est plus fréquente pour l'accès aux fonctions de MCF (1 469 individus, soit 25 % des qualifiés) que pour celui aux fonctions de PR (69 personnes, soit 19 %).

La double qualification concerne 1 259

#### (4) Bilan de la campagne 2021 de qualification par corps et par groupe CNU

	Maî	tres de confére	ences	Professeurs des universités			
	Dossiers examinés	Qualifications	Taux de qualification	Dossiers examinés	Qualifications	Taux de qualification	
Groupe 1 : Droit et science politique	823	260	31,6%	16	4	25,0%	
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	704	349	49,6%	58	25	43,1%	
Groupe 3 : Langues et littératures	1 379	810	58,7%	44	23	52,3%	
Groupe 4 : Sciences humaines	2 734	1 692	61,9%	122	65	53,3%	
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	1 224	822	67,2%	118	92	78,0%	
Groupe 6 : Physique	474	356	75,1%	39	26	66,7%	
Groupe 7 : Chimie	572	358	62,6%	27	22	81,5%	
Groupe 8 : Sciences de la terre	450	373	82,9%	17	11	64,7%	
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	1 384	892	64,5%	118	83	70,3%	
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 587	1 162	73,2%	108	73	67,6%	
Pharmacie	272	200	73,5%	10	1	10,0%	
Groupe 12 : Interdisciplinaire	878	432	49,2%	26	13	50,0%	
Autres sections de santé	106	48	45,3%	7	1	14,3%	
Théologie	23	11	47,8%	4	3	75,0%	
Ensemble	12 610	7 765	61,6%	714	442	61,9%	
Source : Galaxie ANTARES, novembre 2021							

#### 5 Place et réussite des femmes à la qualification par corps et groupe CNU

	Maîtres de conférences				Professeurs des universités					
	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de
	Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines	qualification des femmes	Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines	qualification des femmes
Groupe 1 : Droit et science politique	364	44,2%	125	48,1%	34,3%	2	12,5%	1	25,0%	50,0%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	308	43,8%	167	47,9%	54,2%	15	25,9%	9	36,0%	60,0%
Groupe 3 : Langues et littératures	899	65,2%	555	68,5%	61,7%	19	43,2%	10	43,5%	52,6%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 399	51,2%	902	53,3%	64,5%	31	25,4%	23	35,4%	74,2%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	332	27,1%	214	26,0%	64,5%	25	21,2%	18	19,6%	72,0%
Groupe 6 : Physique	124	26,2%	85	23,9%	68,5%	4	10,3%	2	7,7%	50,0%
Groupe 7 : Chimie	238	41,6%	135	37,7%	56,7%	8	29,6%	8	36,4%	100,0%
Groupe 8 : Sciences de la terre	193	42,9%	157	42,1%	81,3%	11	64,7%	6	54,5%	54,5%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	387	28,0%	239	26,8%	61,8%	16	13,6%	11	13,3%	68,8%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	924	58,2%	665	57,2%	72,0%	36	33,3%	29	39,7%	80,6%
Pharmacie	162	59,6%	126	63,0%	77,8%	4	40,0%	-	0,0%	0,0%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	448	51,0%	226	52,3%	50,4%	5	19,2%	3	23,1%	60,0%
Autres sections de santé	71	67,0%	30	62,5%	42,3%	3	42,9%	-	0,0%	0,0%
Théologie	9	39,1%	4	36,4%	44,4%	1	25,0%	1	33,3%	100,0%
Ensemble	5 858	46,5%	3 630	46,7%	62,0%	180	25,2%	121	27,4%	67,2%

En rouge on observe des situations "favorables" aux femmes : part des qualifications obtenues par des femmes > part des dossiers examinés déposés par des femmes ou taux de qualification des femmes > taux de qualification des hommes

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2021

individus (1 198 MCF et 61 PR), soit 20 % de la totalité des qualifiés, tandis que 4 % ont obtenu trois qualifications (226 MCF et 8 PR) et moins de 1 % de quatre à six qualifications. Ces taux de multi-qualifiés sont stables sur les dix dernières années. Les pluri-qualifications relèvent en majorité de sections voisines au sein d'un même groupe du CNU.

#### Un taux de qualification des femmes supérieur à celui des hommes tant pour les MCF que pour les PR

47 % des qualifications aux fonctions de MCF ont été délivrées à des femmes. Cette proportion est de 27 % pour les qualifications aux fonctions de PR. Bien que la parité ne soit toujours pas atteinte en 2021, ces chiffres sont pour la première fois légèrement supérieurs aux proportions de dossiers féminins examinés dans chaque corps (46,5 % pour les MCF et 25 % pour les PR) (figures 5 et 6).

Les parts des qualifications des femmes sont variables selon les groupes disciplinaires. Ainsi, elles sont plus faibles pour les MCF et les PR en « Physique » (respectivement 24 % et 8 %) et en « Mathématiques et informatique » (respectivement 26 % et 20 %). Elles sont plus élevées chez les MCF en

« Langues et littératures » (68,5 %) et chez les PR en « Sciences de la terre » (54,5%). Ces proportions sont généralement proches de celles des dossiers féminins examinés.

Le taux de qualification féminine aux fonctions de MCF (62 %) est légèrement supérieur à celui des hommes (61 %).

L'écart est nettement plus favorable aux femmes en ce qui concerne la qualification aux fonctions de PR (67 % contre 60 %).

La moitié des groupes disciplinaires présente une situation favorable aux femmes, tant pour la qualification aux fonctions de PR (soit 8 groupes sur 14) que pour la qualification aux fonctions de MCF (soit 6 sur 14) (figure 5).

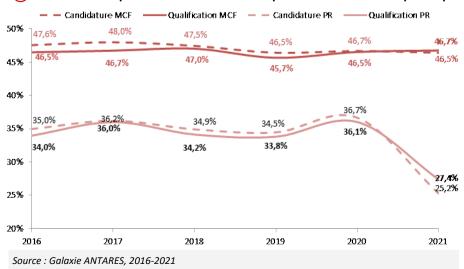
### Les femmes sont qualifiées plus tardivement que les hommes

Les femmes obtiennent la qualification dans le corps des PR à un âge un peu plus avancé que celui des hommes. Ainsi, l'âge médian des professeurs qualifiés est de 45 ans pour les hommes et de 48 ans pour les femmes, alors que celui des MCF est de 33 ans pour les hommes et de 34 ans pour les femmes (figure 7).

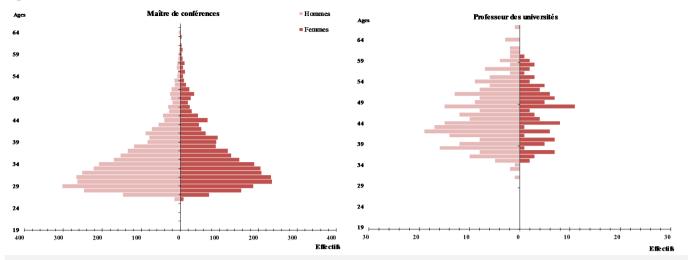
Les qualifiés MCF se présentent plus au concours de recrutement l'année de la qualification que les qualifiés PR

Moins de la moitié des qualifiés de 2021 (47 %) se sont présentés dès cette an-

#### (6) Evolution de la part de candidatures et de qualifications féminines par corps



#### 7 Pyramides des âges des personnes qualifiées par corps et par sexe



Source: Galaxie ANTARES, novembre 2021

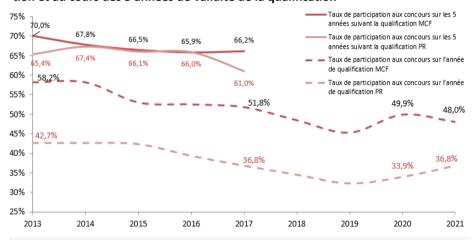
née à des concours de recrutement d'enseignant-chercheur (48 % à ceux de MCF et 37 % à ceux de PR).

Ces dernières années, la participation des qualifiés aux concours de recrutement avait reculé tant pour ceux qui candidatent dès l'année de leur qualification que pour ceux qui candidatent aux cours des cinq années de validité de leur qualification. Cette diminution était concomitante à celle du nombre de postes publiés d'enseignants-chercheurs.

En 2021, le taux de participation des qualifiés à un concours de recrutement a de nouveau augmenté chez les PR, mais diminué chez les MCF *(figure 8)*. Ce taux est plus important chez les hommes PR que chez les femmes (39 % contre 32 %) alors qu'il est identique chez les hommes et les femmes MCF.

Parmi les qualifiés de 2017 n'ayant pas été requalifiés depuis, 35 % ne se sont jamais présentés aux concours d'enseignant-chercheur durant les cinq années

### 8 Taux de participation aux concours de recrutement de l'année de la qualification et au cours des 5 années de validité de la qualification



Sources: Galaxie ANTARES, ANTE, FIDIS.

Note de lecture : parmi les qualifiés MCF en 2017, 66,2% ont participé aux concours de recrutement au cours des 5 années de validité de leur qualification (c'est-à-dire entre 2017-2021); 61% pour les PR. Parmi les qualifiés MCF en 2021, 48% ont participé aux concours de recrutement de la même année ; 36.8% pour les PR.

de validité de leur qualification. Chez les MCF, le taux est de 33% pour les femmes et de 35 % pour les hommes, tandis qu'il est identique chez les PR (39 %). Au final, 21 % de ces qualifiés de

2017 ont été recrutés, dont 41 % dès la première année. Entre 2017 et 2021, les qualifiés aux fonctions de MCF sont 18 % à avoir été recrutés contre 31 % pour les qualifiés PR.

#### Sources/Définitions/Méthodologie

- Le champ de la note concerne les universitaires dont le statut est régi par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des PR et du corps des MCF.
- La qualification est délivrée par le CNU, selon les dispositions définies dans l'arrêté du 16 juillet 2009 modifié relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de MCF ou de PR, pour une durée de cinq années à compter de l'année d'obtention.
- En cas de candidatures multiples, <u>une procédure interdisciplinaire</u> (Articles 24 et 45-III du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié) est prévue lorsque chacune des sections concernées estime que la candidature ne relève pas de leur champ disciplinaire.
- <u>Hors section</u>: impossibilité du CNU de se prononcer sur une candidature au motif qu'elle ne relève pas du champ disciplinaire de la section.
- Taux de qualification : nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés ( y compris les dossiers "hors section").
- Taux de qualification des femmes : nombre de qualifications délivrées à une femme/ nombre de dossiers féminins examinés.

#### En savoir plus

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html